

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

PROGRAMME DES NATIONS UNIS
POUR LE DEVELOPPEMENT
PNUD
MADAGASCAR

***L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE A
MADAGASCAR, FACTEUR INNOVANT
POUR LE DEVELOPPEMENT, DANS LE
CONTEXTE DE LA MONDIALISATION***

SEPTEMBRE 2000

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE A MADAGASCAR, FACTEUR INNOVANT POUR LE DEVELOPPEMENT, DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION

CONTEXTE DE L'ETUDE	4
A - LA MONDIALISATION	6
B - L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	7
B 1 - DEFINITIONS	7
B 2 - LA REGLEMENTATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE	8
a- LES CONDITIONS LIEES A LA PRODUCTION	8
- La production végétale.....	8
- La production animale.....	9
b- LES CONDITIONS LIEES A LA CERTIFICATION.....	9
- Evolution de l'agriculture biologique à Madagascar	10
C- LA CONVERSION.....	12
D- L'ÉTIQUETAGE	12
E- LA CESSION.....	12
F- LA PÉNALISATION	12
B-3 LE MARCHÉ MONDIAL DES PRODUITS BIO	13
a- Situation globale du marché	13
b- Taille et développement du marché européen	13
c- Les groupes de produits Bio sur le marché	16
d- La Production malagasy en Agriculture biologique	17
e- Le prix des produits bio sur le marché :	19
C- GAINS ET AVANTAGES	20
DE L'AGRICULTURE A MADAGASCAR.....	20
C1- LES FACTEURS FAVORABLES.....	20
C2- LES PRODUITS	21
a- Méthode de production agricole	21
b- Commercialisation des produits :	21
c- Potentiel de produits exploitables en agriculture bio	24
C3- REMUNERATION DE LA PRODUCTION.....	26
C4- MONDIALISATION ET IMPACTS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	27
a- La Mondialisation	27
- L'intensification de la concurrence	27
- Facteur relationnel	27
- Facteur financier	27
- Facteur coût	28
b- Les Impacts	28
Impacts économiques.....	28
Impacts sociaux.....	28
Impacts environnementaux	28
D- LES OBSTACLES A SURMONTER.....	29
D1- Agriculture traditionnelle.....	29
D2- Obstacles propre à l'Agriculture biologique	29
CONCLUSION	31
LISTE DES TABLEAUX	33
LISTE DES ENCADRES	33
BIBLIOGRAPHIE.....	34

L'agriculture était "biologique" jusqu'à l'époque où l'exode rural se faisait sentir en Europe, ceci se traduisait par une main d'œuvre qui devenait rare et chère dans les campagnes, provoquant ainsi une baisse considérable de la production agricole. La période de la "révolution verte" des années 1975 incitait alors l'utilisation d'engrais pour une agriculture intensive afin de nourrir tous les hommes. La science agronomique a donc orienté son effort dans la recherche de fertilisants, d'hormones de croissance et de pesticides d'origine chimique permettant d'optimiser la productivité avec des moyens pratiques, rapides et économiques. Dans les pays développés, cette nouvelle technologie s'avérait très efficace car des années plus tard, elle a abouti à une surproduction que les gouvernements devaient subventionner.

Par la suite, les consommateurs des pays industrialisés ont appris qu'ils avaient consommé pendant des années du veau aux hormones, des poulets à la dioxine, de la vache folle au dépend de leur santé. Ils ont aussi remarqué que les légumes et les fruits perdaient de plus en plus de leur goût et de leur arôme malgré leur belle apparence. Se nourrir plus sain devient alors aujourd'hui, le souci majeur des consommateurs occidentaux. Leur engouement pour le retour au "*biologique*" est associé à un besoin de sécurité alimentaire et d'authenticité des produits, avec la conscience d'avoir à sauvegarder la planète pour que les générations futures continuent de s'en nourrir.

Au niveau institutionnel, les organisations internationales sont venues conforter la position des consommateurs dans un cadre plus élargi. Ainsi, en 1993, Sitarz avait mentionné dans son rapport sur le sommet de Rio, la synthèse suivante :

"Conscients des dangers écologiques qu'encourent la planète et l'humanité, 178 délégations nationales ont participé en 1992 au sommet de la terre tenu à Rio de Janeiro. Ce sommet a été l'occasion de discuter, au plus haut niveau, des conditions de développement compatibles avec une gestion responsable du patrimoine naturel. Si des divergences et des conflits d'intérêt ont marqué cette rencontre, ils n'ont pas empêché l'adoption de quatre textes importants sur les changements climatiques, la biodiversité, la gestion des forêts et les orientations écologiques futures à privilégier"

De plus, des mesures officielles pour une gestion de l'environnement ne sont pas opérationnelles et Milliot-Guinn affirment :

"Malgré le sommet de Rio, il n'y a toujours pas suffisamment de normes internationales sur la protection du cadre naturel. Les différences de réglementation entre pays font que les entreprises délocalisent les activités polluantes pour échapper aux contraintes légales qui pourraient entraver leurs actions. Ce sont finalement les consommateurs, de mieux en mieux informés, qui font aujourd'hui pression sur les firmes pour qu'elles adoptent des politiques de production qui ne menacent pas l'équilibre naturel. Conscients de cette nouvelle attente, les gestionnaires s'engagent de manière plus ou moins spontanée dans les opérations dites écologiques" (Milliot-Guinn, 1998).

Cette mutation de la consommation, est aujourd'hui associée à une nouvelle donnée économique engendrée par la mondialisation. Cette intégration mondiale des marchés de produit conduit nécessairement à de nouvelles stratégies au niveau des échanges. Ces stratégies sont basées surtout sur des méthodes de production plus rigoureuses et réglementées pour satisfaire une consommation plus exigeante.

Les produits biologiques bouleversent donc aujourd'hui les habitudes de la consommation et attirent de plus en plus les convoitises des opérateurs économiques dans le monde. Le marché des échanges lui-même s'oriente vers le secteur de l'agriculture biologique en tenant compte de l'environnement économique déterminé par le concept de la mondialisation. Cependant, ces diverses notions que sont l'agriculture biologique, les produits biologiques et la mondialisation semblent être ignorées ou mal perçues par le public, les opérateurs économiques et les milieux institutionnels à Madagascar.

Cette étude aura donc pour objectifs de :

- rapporter les notions essentielles de la mondialisation
- donner une définition et une présentation de l'Agriculture biologique et des produits biologiques selon le concept largement accepté par les milieux institutionnels et professionnels.
- présenter un diagnostic sur le niveau et l'évolution du marché des produits biologiques dans le monde
- analyser l'intégration la production agricole de Madagascar dans cette double dynamique caractérisée par l'Agriculture biologique et la Mondialisation
- déterminer les conditions avantageuses et les contraintes pour cette intégration.
- analyser les impacts économiques, sociaux, environnementaux et politiques de cette intégration.
- identifier les potentialités qui pourraient faire l'objet d'un intérêt certain sur le marché des produits biologiques dans le monde
- proposer un plan d'action pour un développement de ce Secteur à Madagascar.

Il s'agira donc de répondre aux questions suivantes :

- Quel rôle peut jouer la production en agriculture biologique sur le plan du développement à Madagascar, dans le contexte actuel de la Mondialisation ?
- Quels sont les impacts qu'engendre cette nouvelle orientation au niveau économique, environnemental et social notamment sur les conditions de vie des paysans?

La notion de mondialisation ou globalisation peut être résumée par le concept du Fonds Monétaire International (FMI) qui donne la définition suivante :

"La croissante interdépendance économique des pays du monde par le biais de transactions transfrontalières de biens, de services et de flux de capitaux augmentant en volume et en variété, et par le biais de la diffusion rapide et étendue de la technologie"¹.

La liberté de mouvement accordée aux produits dans les échanges internationaux a pour effet majeur *l'intensification de la concurrence* : les entreprises vont devoir améliorer leur compétitivité au niveau des facteurs de production et de la qualité des services de commercialisation. La diffusion rapide des informations sur les technologies nouvelles inspire à de nouveaux investissements pour l'optimisation de la production.

Le phénomène de la globalisation engendre d'autre part l'interdépendance des acteurs. de production et de commercialisation.

En 1997, Milliot² souligne que : "*sur le plan économique, cette double dynamique permet la coordination et l'intégration des opérations industrielles et commerciales à l'échelle de la planète* "

Les conséquences sociales de ce mouvement d'intégration sont considérables. La globalisation favorise les investissements et donc l'implantation des structures d'exploitation dans les pays qui présentent les conditions favorables pour affronter la concurrence.

Ce concept trouve sa base dans la recherche des actions valorisantes mais dans des relations équitables.

¹ (cité par Livanos Cattai, 1997, p.1) d'après Eric MILLIOT dans son étude sur l'approche macroscopique de la globalisation des marchés de produits.

² "Dimensions éthiques et logiques d'action de l'éco-management", Annales des mines (Janv 1998, p13-19)

B 1 - DEFINITIONS

Pour mieux comprendre les thèmes développés dans cette étude, il convient de préciser et de rappeler certaines notions essentielles :

L'agriculture biologique (Agriculture biologique) est un nouveau système de gestion de l'exploitation agricole qui repose sur des pratiques culturales variées et le souci de préserver l'environnement et la promotion d'un développement durable.

L'Agriculture biologique n'est pas une nouvelle technologie mais un nouveau système réglementé de la production agricole qui se démarque de l'agriculture conventionnelle

Les produits biologiques désignent des denrées alimentaires, **certifiées** avoir été cultivées selon le principe de l'agriculture biologique.

Exemples : les légumes biologiques ou le riz biologique

Les produits issus de l'agriculture biologique regroupent tous les produits transformés ou confectionnés qui, pour leur élaboration, les éléments utilisés proviennent d'un système de culture jugé en conformité avec les règles de l'Agriculture biologique.

Exemples :

- Le tissu peut être considéré comme produit issu de l'agriculture biologique lorsque le coton utilisé pour sa fabrication provient d'une culture en Agriculture biologique.
- Les extraits végétaux sont certifiés produits issus de l'Agriculture biologique parce que les matières premières ayant servi à leur fabrication sont considérées biologiques.

La licence est un document délivré par l'organisme de certification, attestant qu'un agriculteur ou une entreprise de l'Agriculture biologique est autorisée à utiliser pour ses produits la référence au mode de production biologique. Cette licence indique que les produits sont en cours de certification mais elle ne donne pas accès à la commercialisation. La licence est annuelle et renouvelable.

Le certificat est un document délivré conformément aux règles de certification attestant qu'un produit dûment identifié est conforme aux référentiels techniques. Le certificat est lié au produit et est délivré après contrôle et certification annuels.

"Ecologique" et "organique" sont aussi deux autres termes employés pour désigner le "biologique". Le dernier est surtout utilisé par les pays anglophones.

Ainsi, l'Agriculture biologique constitue la notion fondamentale qui engendre les produits biologiques et les produits issus de l'Agriculture biologique.

En résumé, l'Agriculture biologique est un système qui valorise des conditions de production et de préparation :

- Respectueuses, en priorité de l'environnement.
- Définies dans des textes réglementaires.
- Contrôlées par des organismes certificateurs en vue de certifier les produits agricoles ou les denrées alimentaires qui en sont issues.

Ainsi, de nombreuses personnes ne font pas la distinction entre produits naturels et produits biologiques. Elles pensent à leur raison, que tout produit végétal issu de la terre est

naturel, et que lorsque sa culture n'a pas fait l'objet d'utilisation d'engrais ou de pesticides d'origine chimique, il est "biologique". Ces points de vue sont insuffisants dans les considérations commerciales.

Encadré n°1

Produit naturel et produit biologique

Les produits **naturels** ne peuvent porter la mention **biologique** que s'ils sont certifiés par un organisme agréé comme étant fabriqués en conformité selon les règles définies dans le cahier des charges.

B 2 - LA REGLEMENTATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La réglementation européenne (**Règlement CEE n°2092/91** du conseil du 24 juin 1991) concernant le mode de production biologique de produits agricoles et de denrées alimentaires et le **Règlement (CEE) n°1804/99** incluant les productions animales constituent la base essentielle de la production en Agriculture biologique légalement reconnue dans le monde. Les produits biologiques certifiés en conformité à cette réglementation sont considérés authentiques et ne connaissent pas de frontière.

Cette réglementation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993.

Avant cette date, des produits biologiques ont été déjà présents sur le marché avec des règles propres de chaque pays suivant leur cahier des charges respectif. Les pays européens comme l'Allemagne, l'Espagne et la France vendaient des produits sous leurs différents labels. Il était difficile pour le consommateur d'identifier les vrais produits biologiques car certains commerçants vendaient des produits conventionnels sous l'appellation "biologique". Cette situation entraînait une perte de confiance dans les produits biologiques. Des dispositions devaient alors être prises.

La mise en place de la réglementation européenne a permis ainsi d'assurer une réglementation homogène au sein de la communauté européenne pour protéger le consommateur.

Le cahier des charges est généralement rédigé par un comité composé de représentants des consommateurs, d'associations de producteurs et des pouvoirs publics et agréé par l'Etat suivant un texte de loi.

a- LES CONDITIONS LIEES A LA PRODUCTION

Le "International Federation of Organic Agriculture Movements" (IFOAM), Organisme régissant toutes les associations et mouvements d'Agriculture biologique dans le monde stipule que " *la production effective de l'Agriculture biologique est entre les mains des membres des associations de producteurs. Celles-ci sont seules qualifiées pour définir les règles (cahier des charges), effectuer les contrôles et assurer la certification des produits dans leurs régions respectives*"³.

- La production végétale

Le mode de production en Agriculture biologique interdit l'utilisation de fertilisants et de pesticides d'origine chimique.

En vue d'un développement durable, la terre doit être préservée par :

- L'amendement fréquent des sols avec de l'engrais organique ou la pratique de la culture alternée,

³ in Cahier des Charges cadre de l'Agriculture biologique - IFOAM - préface de Jan Von Ledebur

- La protection contre les érosions sur les pentes.
 - La gestion des ressources issues de la Biodiversité pour le maintien de l'espèce.
 - La mise en place de dispositions efficaces pour écarter toute forme de risque de pollution
- La production animale

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Une alimentation bien équilibrée et issue de l'Agriculture biologique
- Un choix de la race et une sélection adaptée aux conditions locales
- Un environnement sain de l'animal (bâtiments, haies,...)
- Interdiction de toute forme de mutilation
- Les animaux achetés chez les tiers proviennent d'élevage sur des domaines biologiques

b- LES CONDITIONS LIEES A LA CERTIFICATION

Un opérateur ne peut mettre sur le marché un produit agricole ou une denrée alimentaire faisant référence à l'Agriculture biologique que s'il s'est engagé auprès d'un organisme de contrôle, et s'il est détenteur d'un certificat. Le certificat est délivré par l'organisme de certification sur décision d'un conseil qui statue à partir des résultats concluants lors des contrôles et inspections préalables.

Le contrôle est effectué par un organisme indépendant reconnu compétent et efficace, agréé par les pouvoirs publics et le certificat de conformité en Agriculture Biologique doit être présenté à tous les niveaux de transaction pour les besoins de traçabilité du produit.

Les pays producteurs non-membres de l'Union Européenne et qui ne disposent pas de réglementation nationale agréée par la communauté européenne sont désignés "*Pays tiers*". Les produits issus de ces pays sont soumis au même principe de contrôle et de certification que ceux des pays de la CEE. Les contrôles sont effectués par des inspecteurs agréés, le certificat est délivré par le siège de l'Organisme en Europe

Toutefois, si le pays tiers dispose d'une réglementation nationale agréée par la CEE, on l'appelle "*pays positif*" et il est inclus dans la "liste positive de l'Union européenne".

Si dans ces grandes lignes, la réglementation nationale des autres pays s'aligne à celle de l'Europe, des différences existent au niveau des manuels de procédure, le cas des USA peut être pris pour exemple :

Encadré n°2

Structure de Certification biologique Américain

Il n'existe pas de réglementation nationale aux Etats Unis. Chaque Etat dispose d'une structure établie par un comité composé par les puissantes associations de producteurs et de consommateurs. Ce comité élabore le cahier des charges et veille à son application suivant des procédures spécifiques de contrôle et de certification. Les cahiers des charges sont plus souples que celui de la réglementation communautaire. La présence de l'Etat est nettement moins marquée.

De ce fait, le certificat délivré par un organisme européen est facilement validé sur tout le territoire des USA.

Concernant Madagascar, sur l'initiative du Groupement des Opérateurs regroupant au sein de PROMABIO, un projet de réglementation nationale a été élaboré par un comité réunissant les représentants des Ministères (Commerce et industrie, production animale) et le

Groupement des opérateurs malgaches en Agriculture biologique, avec l'assistance d'un organisme européen de certification ECOCERT. En 1996, le document a été déposé au Ministère de l'Agriculture pour les procédures administratives légales en vue d'obtenir l'agrément de la CEE. Aucune réaction de ce Ministère n'a été enregistrée jusqu'ici malgré un rappel en 1999.

De ce fait, Madagascar qui aurait pu figurer dans la liste des "Pays positifs en Agriculture biologique" et bénéficiaire des avantages réservés à ce statut, reste encore aujourd'hui parmi les "Pays tiers".

- Evolution de l'agriculture biologique à Madagascar

En 1993, les opérateurs en Agriculture biologique se sont associés dans un Groupement professionnel dénommé PROMABIO pour le développement de leur secteur d'activités afin de veiller aux intérêts et de mieux assurer la promotion des produits. PROMABIO compte aujourd'hui quatorze membres.

Depuis le début de l'activité en agriculture biologique à Madagascar et jusqu'à maintenant, le seul organisme européen qui effectue la certification à Madagascar est ECOCERT.

Durant les quatre premières années de la production, de 1990 à 1994, un inspecteur d'ECOCERT venait en mission à Madagascar pour procéder aux contrôles à la demande d'un opérateur qui désirait certifier ses produits. Il est à rappeler que tous les frais sont à la charge du demandeur. Le montant de la facture était si exorbitant. A cette époque, dans le souci d'encourager la mise en place du secteur des produits biologiques à Madagascar, le Ministère de la Coopération allemande PROTRADE avait consenti de prendre en charge les frais de certification pour une période de deux ans au bénéfice de toute Entreprise débutant dans le secteur.

Cette aide ponctuelle a largement contribué au lancement de l'agriculture biologique à Madagascar mais ne pouvait résoudre le coût prohibitif de la certification pour permettre un développement rapide du secteur et qui risquerait même d'affecter l'intérêt de cette nouvelle forme de production à Madagascar face à la compétitivité déterminée par la mondialisation. Ainsi, les opérateurs à travers leur groupement, ont demandé à l'organisme certificateur l'installation d'une Antenne à Antananarivo. ECOCERT a mis en place une antenne locale à Madagascar en 1995 selon l'arrêté ministériel N°2429/93. Cette Antenne locale reçoit toutes les demandes de certification et effectue les inspections et contrôles. La délivrance du certificat demeure une prérogative du siège en Europe

Le nombre d'opérateurs licenciés de Madagascar est passé du nombre de 7 en 1995 à 20 en 1999.

Les produits actuellement certifiés à Madagascar sont très variés, allant du sucre de canne, café et cacao aux huiles essentielles diverses en passant par la vanille, les épices, les oléagineux et les fruits frais ou transformés.

Les démarches pratiquées en vue de l'obtention d'une certification sont les suivantes :

Encadré n°3

Processus actuel d'obtention de la certification à Madagascar

- DEMANDE de l'opérateur auprès de l'organisme certificateur
- L'opérateur doit présenter la région et le lieu de la production, l'objet des produits à certifier avec le plan permettant d'identifier les parcelles et de définir la superficie à exploiter.
- L'ORGANISME CERTIFICATEUR convient avec l'opérateur d'une date et d'une durée pour effectuer les inspections.
- Un devis sur les services est alors soumis par l'organisme certificateur à l'opérateur pour accord
- Paiement d'un montant représentant 50% du devis, tout paiement doit être effectué en devise par virement bancaire.
- Un contrat sera signé par les deux partis et l'opérateur obtient une licence.
- L'ORGANISME CERTIFICATEUR procède par la suite à l'inspection des lieux de production et présente le rapport y afférent au Comité de certification, ce rapport est assorti de recommandations à l'attention de l'opérateur qui reçoit l'original.
- Après une décision positive du comité, l'opérateur doit payer le solde restant de 50%, et un certificat de conformité en Agriculture biologique donnant la liste des produits concernés lui est délivré.

Le coût de la certification est pris en charge par l'opérateur demandeur, il comprend :

- le déplacement et le séjour de l'agent effectuant le contrôle et les inspections
- les frais d'analyse des laboratoires agréés
- les frais fixes de traitement des dossiers

Dans le cas de Madagascar, l'application des coûts est établie suivant le mode de tarification suivante :

Tableau n°1 - Les éléments du coût de la certification

Contrôle de la production, transformation	610 FF/ jour
Temps de déplacement	610 FF/jour
Rapport	610 FF/jour
Frais fixe Certification	2 500 FF
Divers coûts	Environ 150 FF

Le coût varie suivant la durée des contrôles.

En ce qui concerne la validité du certificat, des inspections se font périodiquement tous les ans suivant un calendrier établi entre l'inspecteur et l'opérateur. Toutefois, des contrôles peuvent être effectués d'une manière inopinée. De ce fait, le certificat est valable pour un an, mais tout produit déjà certifié Bio et non vendu dans l'année garde sa qualification pour l'année suivante. Toutefois, sa présence physique sera contrôlée.

Encadré n°4

Qualité et Norme

Les produits biologiques sont certifiés en fonction de la façon dont ils sont produits, mais pas en fonction de leur qualité. Ainsi, un produit peut obtenir la certification en conformité de l'Agriculture biologique même s'il ne répond pas aux normes techniques de qualité (organoleptiques et analytiques)

C- LA CONVERSION

Une période dite de conversion est obligatoire pour le passage d'une culture conventionnelle ayant utilisé des engrais chimiques vers une culture en Agriculture biologique. La durée de cette conversion est fixée à trois ans.

Les parcelles identifiées en friche et n'ayant pas encore fait l'objet de culture ne sont pas soumises à cette règle et les produits issus de ces parcelles peuvent être rapidement certifiés selon les procédures. C'est l'atout des pays en voie de développement dont Madagascar.

La production agricole malagasy peut être facilement et rapidement convertie en biologique notamment la production paysanne qui, pour des raisons économiques, n'ont pas accès aux fertilisants et pesticides d'origine chimique.

Les produits de cueillette peuvent être immédiatement certifiés après inspection. L'inspection consiste à évaluer le volume de la population végétale pour s'assurer que son exploitation intensive **ne risque pas de provoquer à terme la disparition de l'espèce.**

D- L'ÉTIQUETAGE

Le nom et l'adresse de l'acheteur des produits doivent figurer sur l'emballage de même que la désignation et la qualification du produit.

A Madagascar, les étiquettes de certains produits présents sur le marché portent la mention "*produit biologique*". En fait, il s'agit de produits transformés à partir d'un produit issu de la nature (fruits ou légumes) dont le mode de culture et la nature des ingrédients sont inconnus. Si les règles d'hygiène sont respectées, ces produits restent tout à fait légaux pour la mise à la consommation. Aucun texte ne prévoit le devoir des producteurs à informer les consommateurs sur les caractéristiques techniques des produits à mettre sur le marché (voir Encadré n°1).

Ainsi, aucun produit biologique ou issu de l'Agriculture biologique selon les règles européennes ou suivant la conception américaine n'est présente sur le marché malgache.

E- LA CESSION

Toute forme de cession de produits biologiques doit être signalée à l'organisme de certification à l'aide d'une fiche de transaction prévue à cet effet.

F- LA PÉNALISATION

La falsification, les fausses déclarations, l'utilisation de produits non éligibles, sont sanctionnés suivant le cas, par :

- Remarque simple
- Demande d'amélioration simple (délai de réalisation à définir par le Comité)
- Demande d'amélioration avec engagement écrit du demandeur quant au délai de réalisation de l'amélioration
- Nouveau contrôle exigé
- Avertissement. Trois avertissements entraînent la suspension de la licence
- Suspension ou refus du certificat concerné pour une production et pendant un délai défini
- Suspension ou refus du certificat concerné pour une production pendant l'année en cours
- Déclassement d'une partie de la production (déclassement de lot)
- Suspension ou refus de licence (durée à définir par le Comité)

B-3 LE MARCHÉ MONDIAL DES PRODUITS BIO

Il y a quelques années, le marché des produits biologiques était encore si restreint qu'il était considéré comme "une mode" dans les magasins spécialisés. La consommation a très vite évolué et la commercialisation s'est progressivement développée dans les marchés ruraux, les herboristeries, les magasins de produits naturels en phytothérapie, cosmétique et parapharmacie. Les supermarchés disposent aujourd'hui de rayons réservés aux produits biologiques et mettent en place un support important de promotion à l'aide de brochures et de dépliants surtout pour informer le public sur l'origine, les règles et la qualité des produits biologiques. C'est le cas des Supermarchés Carrefour en France.

Ces chaînes de commercialisation s'approvisionnent chez les distributeurs qui sont aussi le plus souvent les importateurs de produits biologiques et naturels.

a- Situation globale du marché

Les pays développés constituent principalement le marché des produits biologiques. Les surfaces cultivées en Agriculture biologique dans ces pays sont encore limitées et la production reste faible pour satisfaire le marché actuel. Ils sont alors obligés d'importer, d'une part des denrées alimentaires pour compléter leur production et d'autre part les produits tropicaux, notamment les épices qui font déjà l'objet d'une grande consommation en qualité conventionnelle.

Le pouvoir d'achat trop faible de la population des pays en voie de développement ne leur permet pas de consommer des produits certifiés biologiques, si l'on tient compte des prix actuels de ces produits. Ces pays sont et resteront encore pendant quelques années des fournisseurs de produits biologiques pour les pays développés.

Les relations privilégiées qui prévalaient auparavant entre certains pays importateurs et pays fournisseurs s'estompent au fur et à mesure de l'accroissement du marché et de l'apport de produits nouveaux comme les produits bio.

b- Taille et développement du marché européen

Au stade actuel, les produits biologiques sont mesurés par la taille, la superficie convertie en agriculture biologique et à la participation des professionnels du secteur à des foires internationales comme BIOFACH⁴.

Sur le plan mondial, l'Europe du Nord représente aujourd'hui le marché le plus important pour les produits bio avec un chiffre d'affaires de 4 milliards US\$. L'Allemagne occupe la plus grande place avec environ 1,7 milliards US\$.

La production des pays de la Communauté européenne en Agriculture biologique représente aujourd'hui la moitié de la consommation mondiale.

Quelques exemples des pays européens :

En Allemagne, la part des produits alimentaires biologiques s'élève seulement à 2% du chiffre d'affaires global, cette part croît de 20% par an⁵ En Suisse, elle atteint 7%⁶ Au stade actuel de la production en Bio, la taille peut être aussi mesurée par l'évolution de la superficie cultivée en AB.

Source : SOL (Stiftung Ökologie&Landbau-2000)

⁴ BIOFACH: Première foire mondiale spécialisée dans le secteur des produits biologiques. Cette foire se tient chaque année à Francfort ou à Nuremberg en Allemagne.

⁵ Hamm, U., 1997- Situation and perspectives of the German Bio-Food-Market in: Biofach 12:S.31

⁶ Willer, H., 1996 - Regional conversion-the Growth of Organic Agriculture in Austria, Germany, Luxemburg and Switzerland; in: Ecology and Farming, S.22-24.

Tableau n°2
Evolution de la superficie contrôlée biologique en Europe entre 1998 et 1999

<i>Pays</i>	<i>superficie en 1998 (Ha)</i>	<i>superficie en 1999 (Ha)</i>	<i>Variation 1998-1999</i>
Danemark	64 329	160 369	+149,5 %
Allemagne	351 062	416 318	+18,6%
France	120 241	234 800	+95,3%
Grande Bretagne	54 270	291 538	+437,2%
Italie	550 000	788 070	+43,3%
Suède	118 175	127 000	+7,5%
Suisse	71 790	79 142	+10,2%
Espagne	152 105	269 465	+77,2%
TOTAL:	1 481 972 Ha	2 366 702 Ha	+59,70 %

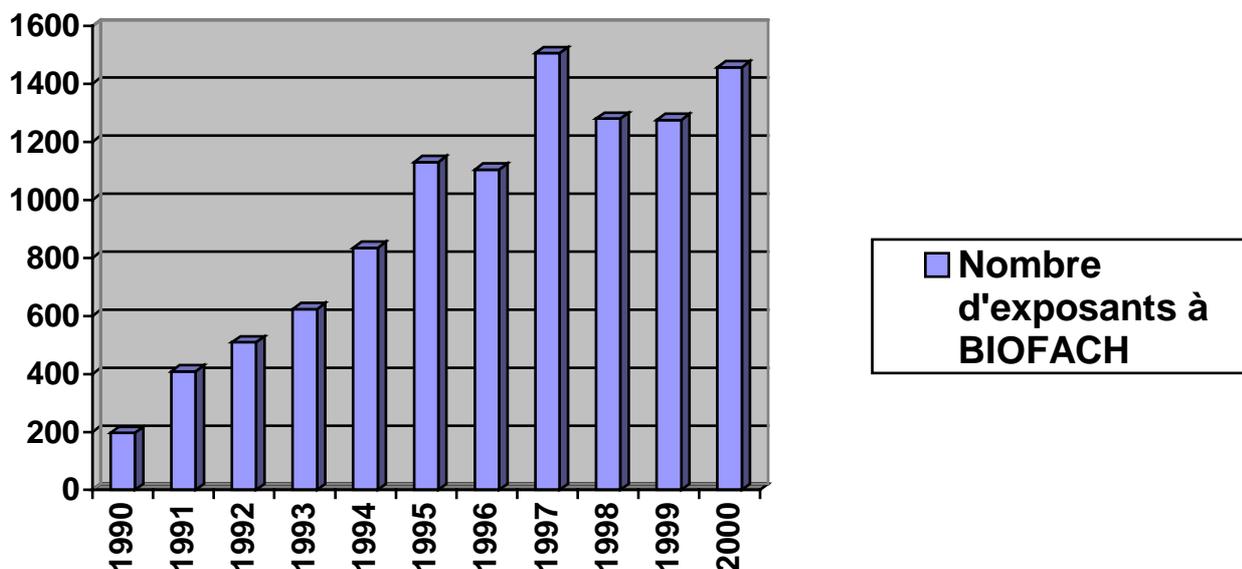
Ce tableau montre que certains pays connaissent ces dernières années, un accroissement plus important que d'autres. Ceci s'explique par le fait que certains pays comme la France, l'Italie, l'Espagne, la Grande Bretagne ont pris du retard dans la production et la consommation des produits biologiques et compte tenu de l'intérêt économique de plus en plus certain de l'Agriculture biologique, ils ont mis en place une politique plus incitative pour orienter leur production vers ce secteur. D'autres, comme le Danemark, limité en superficie, ont tendance à se spécialiser dans le secteur.

Les pays industrialisés en dehors de l'Europe consomment surtout les produits naturels selon des normes nationales, l'utilisation de produits biologiques restent encore faibles mais elle connaît une croissance notoire et leur présence dans les foires internationales comme BIOFACH sur les produits biologiques est de plus en plus remarquée. C' est une indication de l'évolution de la production et de la consommation des produits biologiques.

Les histogrammes suivants illustrent l'évolution du nombre des exposants et visiteurs professionnels à cette foire.

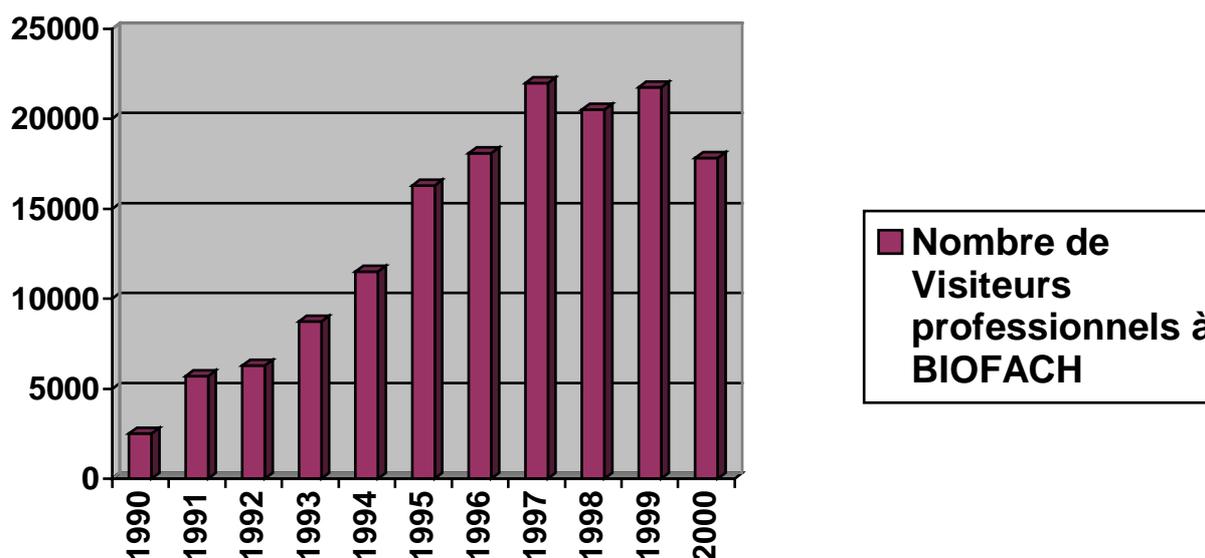
EVOLUTION DES NOMBRES D'EXPOSANTS A LA FOIRE BIOFACH de 1990 à 1999

(source: OKOWELT 1998)



Commentaire : L'intérêt croissant des opérateurs à participer aux manifestations internationales montre que les produits biologiques ont pris une part importante dans la production agricole dans le monde.. 1997 a été l'année qui a connu le maximum d'exposants à la foire internationale Biofach de Francfort. La baisse enregistrée en 1998 et 1999 peut s'expliquer par une récolte moyenne ou à des années de production intense après identification des filières les plus porteuses en 1997. La reprise en l'an 2000 correspond à l'année où les lieux de vente se sont multipliés en Europe, les produits biologiques ont atteint les grandes surfaces, la demande devenait importante.

EVOLUTION DES NOMBRES DE VISITEURS PROFESSIONNELS A BIOFACH de 1990 à 1999



(source: OKOWELT 1998)

Le nombre croissant de visiteurs professionnels peut également servir d'indicateur. la présence massive et grandissante de visiteurs de toute nationalité montre que les produits biologiques figurent désormais parmi les produits qui font l'objet des échanges internationales.

Commentaires : De 1990 à 1992, le nombre des visiteurs est passé de 2500 à environ 7000. En 1993, date à laquelle les réglementations communautaires ont commencé à être appliquées, le chiffre est passé environ de 7000 à 22 500. Cette augmentation peut trouver son explication dans le fait que les consommateurs ont pris confiance dans l'authenticité qualitative des produits qui leur sont offerts et que le marché est grandissant. L'année 1998 est une année de flottement, qui correspond sans doute à une saturation du marché pour certaines filières en 1997.

Le marché américain montre, lui aussi, un développement très dynamique. Les statistiques⁷ indiquent un chiffre d'affaires de 1,5 milliards US\$ en 1992, ce dernier s'est justement accru en 1995 avec 2,8 milliards US\$. Actuellement, le chiffre d'affaires a atteint plus de 3 milliards US\$.

Cependant, il faut remarquer que faute d'une législation nationale valable, le "US Federal Organic Food Production Act" n'a pas encore été adopté juridiquement, ainsi beaucoup de produits dits "biologiques" sont commercialisés, alors qu'ils n'ont pas été certifiés. Donc, le contrôle n'est pas exécuté de façon rigoureuse comme en Europe.

De son côté, le Japon, très sensible au problème de l'environnement, peut être considéré, dans un proche avenir, comme un marché cible potentiel⁸

c- Les groupes de produits Bio sur le marché

La liste donnant le groupe et le type de produits biologiques actuellement vendus sur le marché international sont présentés dans le tableau ci-après :

⁷ dans "Organic times, 1993 - Natural Products News, 1996.

⁸ Entretien à l'issue des rencontres d'opérateurs malagasy avec les opérateurs japonais, 1998

Tableau n°3 : Les produits biologiques sur le marché mondial actuel

Produits alimentaires	Pain, pâtisseries, additifs, pâtes à tartiner, miel et produits de la ruche, produits de boucherie et charcuterie, Céréales, huiles et graines, légumes secs, huile de table, produits laitiers, herbes, condiments, épices, arômes, fruits et légumes, fruits secs, confiserie, Produits diététiques, Poisson, fruits de mer, œufs, sucre, sucre de canne, alimentation pour animaux.
Boissons	Thé, Café, Jus de fruits, boissons rafraîchissantes, Eau minérale, Bière, Vin, mousseux, spiritueux
Produits ménagers	lessives, produits d'entretien: fours, robots ménagers (moulins), Ustensiles de cuisine, casseroles, vaisselle, couverts, lessives, produits d'entretien, filtres à eau et à air
Cosmétiques, soins corporels	soins et hygiène du bébé, soins et hygiène corporels, soins capillaires, ustensiles de bain et de massage, brosses à cheveux et peignes, cosmétiques et maquillage, parfum, aromathérapie, huiles essentielles, appareils de mise en forme et de gymnastique
Produits thérapeutiques	médicaments en vente libre, produits thérapeutiques naturels
Papeterie, Produits d'écriture et de dessin	
Jouets et jeux, bijoux, cadeaux, musique artisanat, pierres précieuses	jouets en bois et en tissu, jeux de société, bijoux et pierres précieuses, artisanat, instrument de musique, musique de méditation et de détente, bougies et luminaires
Laine, textiles, habillement	laine et soie, tissus, fils à coudre et fibres, vêtements, bonneterie, sous-vêtements, linge de corps, accessoires de mode, boutons
Chaussures et objets en cuir	chaussures pour enfants et adultes, cuir, vêtements en cuir, sacs en cuir
Meubles, habitat, décoration	meubles de séjour, chambres à coucher et matelas, meubles de bureau et de cuisine, meubles pour enfants, meubles de jardin, lits, literie, revêtement de sol, décoration intérieure, peintures et laques
Jardin, agriculture, animaux	lutte contre les parasites et protection des végétaux

Source: Biofach- The World Organic Trade Fair 1999

Commentaires : L' alimentation humaine est de loin la plus concernée par les produits biologiques, les autres filières présentent des produits issus de l'Agriculture biologique.

Madagascar produit surtout actuellement des fruits, des ingrédients alimentaires ou des matières premières pour des produits issus de l'agriculture biologique.

La production malgache est destinée exclusivement à l'exportation vers les USA et l'Europe.

Elle est présentée par le tableau suivant.

d- La Production malagasy en Agriculture biologique

L'offre actuelle de Madagascar en agriculture biologique est limitée aux produits agricoles

Tableau n°4: Produits biologiques exportés

Produits	Quantité (KG)		
	1997	1998	1999
FRUITS et LEGUMES	23 970,6	85 910,3	46 901,55
Fruits de la passion	640	-	-
Physalis	558	-	-
Pommes	14 810	13 104,0	-
Litchis	1 600	-	-
Fruits transformés	-	66 443,7	46 901,55
Fruits et légumes frais	6 362,6	6 362,6	-
EPICES	29 659,85	20 460,49	39 504,27
Vanille	8 774,35	9 606,49	8 640,27
Poivre noir, vert, en saumure	20 399,50	9 727,00	16 918,00
Baies roses	486,00	477,00	588,00
Gingembre	-	400,00	-
Clou de girofle	-	-	1 644,00
Cannelle	-	-	7 692,00
Piment	-	-	1 433,00
Curcuma	-	-	2 025,00
Noix de muscade	-	250,00	564,00
EXTRAITS	654	17 512,95	6 998,7
Huiles essentielles	654	17 372,95	6 648,7
Extrait de vanille	-	140,00	350,0
HUILES VEGETALES	161 120	237 225	323 560,00
Huile de palme	145 920	-	323 460,00
Huile de coprah	15 200	-	-
Huile de foraha	-	-	100,00
AUTRES	465 690	958 703	2 094 221
Cacao	-	402 196	967 808
Café robusta et arabica	-	120 873	217 597
Sucre de canne	465 690	435 634	908 788
Macis	-	-	28

Source: ECOCERT Madagascar

Commentaires :

- Il apparaît dans ce tableau que les produits malagasy en Agriculture biologique sont destinés en grande partie à l'alimentation, une petite partie concerne le secteur de l'aromathérapie et la cosmétique (huiles essentielles et quelques huiles végétales)
- L'exportation des produits périssables comme les fruits et légumes frais a régressé en 1998 pour disparaître en 1999 pour les raisons suivantes : d'une part, les agriculteurs malagasy ne maîtrisent pas encore la production et surtout d'autre part, les matières de conditionnement des produits, les infrastructures pour l'acheminement constituent un réel problème à Madagascar. Cette catégorie de produits présentent souvent des risques compte tenu de l'éloignement du marché et il est plus judicieux de procéder à la transformation par séchage qui conserve le produit et permet de gagner en valeur ajoutée. Le tableau montre d'ailleurs le maintien de l'exportation sur les fruits et légumes transformés en 1999.
- Les produits traditionnels comme le cacao, le café ou le sucre sont des produits très prisés en Biologique, ils sont constamment demandés.
- Les épices classiques sont de plus en plus exigées en qualité biologique pour une utilisation en alimentaire.
- La demande sur les huiles végétales pour l'alimentation (exemple : huile de palme) est constante tandis celle pour les autres huiles (exemple : coprah ou foraha) destinées à d'autres applications est limitée en Bio.

e- Le prix des produits bio sur le marché :

Le prix des produits Bio est d'environ 30% plus élevé que les produits conventionnels. Cette différence dépend de la nature et de la catégorie des produits :

Légumes et fruits frais : 20 à 30%

Légumes et fruits séchés : 25 à 35%

Volaille: 100 à 150%

Produits préparés issus de fruits et légumes BIO (confiture,...): 40 à 50%

Huiles essentielles : 30 à 50%

Epices : 20 à 60% suivant les catégories (Vanille =60%, café =30%)

Plantes médicinales séchées : 20%

Vêtements issus de l'Agriculture biologique : 50%

Tableau n°5 : Exemple de prix indicatif des produits conventionnels et biologiques malagasy

Produits	Prix US\$ /KG- FOB - Conventionnels	Prix US\$ /KG- FOB - Biologiques
Huile Essentielle de Géranium	115 - 124	146 - 169
Epices	35 - 45	70 - 90

Source: SYPEAM/PROMABIO - Foire de Dijon -Nov. 1998

Le prix des produits biologiques varie de 20 à 50% supérieur aux produits conventionnels suivant les secteurs d'activité.

C- GAINS ET AVANTAGES DE L'AGRICULTURE A MADAGASCAR

L'Agriculture domine les secteurs de production en dépit de fréquents cataclysmes naturels comme les cyclones et l' invasion acridienne. Elle représente près de 30% du PIB et contribue à 80% des exportations et emploie 70% de la population.

D'après la version préliminaire de l'étude faite par la Primature⁹, " le riz, aliment de base, constitue toujours la première place au sein des exploitations agricoles. 85% des exploitations agricoles pratiquent la riziculture sous différentes formes.

Les cultures d'exportation dont la vanille, le café, le girofle constituent plus du tiers des recettes d'exportation.

La diversité du climat permet également à Madagascar d'être compétitif pour les fruits et légumes (ananas, cornichon, haricot,...) les épices et les huiles essentielles diverses".

En 1998, l'agriculture était dominée en valeur par le café vert avec 17%, les tissus de coton (14,6), les crevettes (6,4%), les produits du règne végétal (11,13%) dont le girofle (3,9%), la vanille (3,03%), les autres matières textiles (6,02%)¹⁰

C1- LES FACTEURS FAVORABLES

Grâce aux conditions climatiques favorables, la variété et la qualité du sol, la main d'œuvre abondante, Madagascar peut offrir une gamme très étendue de produits agricoles.

D'une part, certains éléments favorisent l'agriculture à Madagascar. Grâce à ses multiples climats, ses terres arables disponibles et ses mains d'œuvre abondantes, Madagascar offre une gamme assez étendue de produits agricoles divers.

Le tableau suivant résume les facteurs favorables à l'agriculture malagasy

Tableau n°6: Les facteurs favorables à l'agriculture malagasy

Climatique et pédologique	- Grande superficie cultivable : intensification de la production - Variété climatique et la variété des sols : production diversifiée - Bonne qualité du sol en général et présence d'eau pour une grande partie du territoire : Productivité et qualité
Humain	Disponibilité et Qualité de la main d'œuvre
Social	- Environnement culturel : Attachement à la terre et culture familiale paysanne

La production suivant le mode de culture en Agriculture biologique présente de nombreux avantages à plusieurs niveaux. Les facteurs favorables pour le lancement de l'Agriculture biologique à Madagascar sont présentés ci-après:

⁹ Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2000-2015 - Version préliminaire - novembre 1999 - Primature

¹⁰ Marchés Tropicaux n°6886 - Spécial Madagascar - octobre 1999.

Tableau n°7: Les facteurs favorables propre à l'agriculture biologique malagasy

- Une grande partie de culture certifiable de suite. Grande superficie non encore polluée
- Culture peu extensive et mode de production traditionnelle adapté à l'Agriculture biologique
- Possibilité d'introduction et de développement d'autres variétés de produits.
- Potentialité des produits tropicaux et spécifiques (dont les épices, les fruits et légumes, les plantes à parfums,...)
- Présence de ressources considérables issues de la Biodiversité
- Prix de vente en "BIO" plus rémunérateur
- Proximité de l'organisme de certification

C2- LES PRODUITS

a- Méthode de production agricole

Il existe deux catégories de paysans à Madagascar :

La première catégorie comprend les paysans qui ne possèdent pas de terre et qui cultivent des denrées alimentaires selon un système de métayage. La part de la récolte (riz le plus souvent) qui leur est due est destinée à assurer la subsistance quotidienne pour une période limitée. Ils complètent leur revenu en associant la famille dans des activités de cueillette de produits d'intérêt économique, issus de la biodiversité (exemples : plantes aromatiques ou médicinales) recherchés par les Entreprises ou en offrant de la main d'œuvre aux paysans plus nantis ou aux gros exploitants. C'est une couche de population très pauvre. Leur moyen de production est presque inexistant et la technique de mise œuvre reste très archaïque

La deuxième catégorie est représentée par les paysans qui possèdent des parcelles de petites et moyennes superficies ou qui occupent des terrains domaniaux. Ils cultivent généralement des produits de rente (café, vanille,...), des céréales (haricot, riz,...) en faisant de l'élevage à petite échelle. La pratique agricole est déjà plus rationnelle, le labour avec la charrue à bœuf, le transport par charrette, maison de stockage ...etc.

Le paysan malgache n'utilise pas de fertilisants et de pesticides d'origine chimique dans la culture ou de provende avec hormone dans l'élevage pour des raisons de moyens. Ainsi, l'Agriculture Bio ne bouleverse pas les habitudes d'exploitation du paysan. Le concept est parfaitement respecté. Toutefois, la pratique du Tavy doit être écartée.

Les grandes exploitations agricoles sont rarissimes à Madagascar et elles sont moins adaptés à l'Agriculture biologique.

b- Commercialisation des produits :

Au niveau local, les circuits traditionnels de transaction des produits sont bouleversés implicitement par le concept de l'Agriculture biologique.

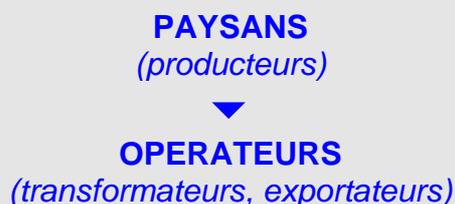
Encadré n°5

CIRCUIT DE TRANSACTION DES PRODUITS CONVENTIONNELS



Encadré n°6

CIRCUIT D'EXPLOITATION DES PRODUITS BIO



Commentaires :

En Agriculture conventionnelle, la situation financière très précaire des paysans les oblige à vendre leurs produits au fur et à mesure de leur récolte pour assurer leur survie quotidienne, les acquéreurs sont naturellement les petits commerçants du village à qui, ils vont dans l'instant même restituer l'argent perçu pour obtenir des produits de première nécessité. Parfois, et notamment pendant les périodes de soudure, les commerçants acceptent de consentir aux paysans de leur village, des avances en nature, remboursables en produits agricoles pendant les périodes de récolte moyennant un prix entendu au rabais.

Des collecteurs itinérants font leur affaire en ramassant les produits emmagasinés par les épiciers des villages ou par les gros commerçants des villes de préfecture pour les livrer chez les grandes compagnies ou bien chez les grossistes qui ont leur siège dans les grandes villes de province. Dans la plupart des cas, les collecteurs itinérants sont préfinancés par les grandes compagnies exportatrices ou les grossistes. en produits locaux. Les opérateurs qui effectuent les transformations ou les exportations viennent s'approvisionner chez les grossistes

Les produits agricoles locaux transitent ainsi par de nombreux intermédiaires avant de parvenir aux opérateurs finaux. Dans ce long schéma, les rapports de force entre ces acteurs

sont très déséquilibrés. en la défaveur des paysans qui sont le plus souvent analphabètes, non informés sur les cours des produits et pressés par des impératifs de finance quotidienne pour se nourrir. De ce fait, la production est freinée par le manque de motivation des producteurs qui se sentent exploités par les intermédiaires, et les exportateurs sont pénalisés parce que les produits reviennent trop chers pour affronter la concurrence sur le marché mondial

En Agriculture biologique Les types d'opérateurs responsables dans le secteur des produits biologiques sont:

- *Les producteurs* : qui obtiennent des produits agricoles dans leur exploitation
- *Les préparateurs* : qui conservent, transforment et/ou conditionnent des produits issus de l'Agriculture biologique
- *Les importateurs* : qui achètent des produits agricoles des pays situés en dehors du territoire où s'applique la réglementation

A l'exportation, pour des raisons d'intérêt commun d'une part, et de réglementation qui oblige à la traçabilité des produits où tous les acteurs doivent être identifiés, d'autre part, les rapports entre importateur et exportateur prennent la forme d'un partenariat de fait. Il y a de plus en plus intégration de la production et commercialisation en Agriculture biologique. Ce type de partenariat reposera sur les aspects technique et financier pour assurer aussi une meilleure productivité.

En conclusion,

dans la production agricole conventionnelle, la présence de nombreux intermédiaires parasites pénalise financièrement les agriculteurs. Dans le système de production en Agriculture biologique, tous les acteurs de production et de commercialisation impliqués dans ces produits doivent adhérer au processus de contrôle. Ces contrôles s'appliquent sur les parcelles qui doivent être strictement identifiées. L'opération d'achat de produits biologiques est liée étroitement aux conditions du paysan fournisseur qui pratique la culture et propriétaire des parcelles à contrôler. Il s'établit alors un partenariat de fait et tout acheteur a intérêt à veiller constamment aux intérêts de son fournisseur (appui financier et technologique, prix motivant). Cette gestion concertée engendre ainsi une meilleure *productivité*.

Il est d'ailleurs à noter que l'organisme de certification fait signer aux acteurs à des différents stades de certification d'un produit biologique, un contrat d'engagement pour la conduite du produit selon les textes prévus par la réglementation. Cette obligation vient une fois de plus, consolider les rapports obligés de la production, transformation et exportation.

Les principaux produits agricoles de la Grande Ile sont donnés dans le tableau ci-après :

Tableau n° 8
Production des principaux produits agricoles de Madagascar
(en milliers de tonnes)

Produits	1997	1998	1999
Paddy	2 558	2 663	2 750
Manioc	2 418	2 404	2 435
Mais	178	187	198
Patate douce	510	510	520
Pomme de terre	280	280	280
Café	55	60	65
Vanille verte	4,8	5	5
Girofle	15,5	16,5	15,0
Poivre	1,5	1,7	2,0
Cacao	4,3	4,3	4,3
Pois de cap	8,0	8,0	7,8
Sisal	18,0	18,0	18,0
Coton graine	27,0	27,0	27,0
Canne à sucre	2 160	2 180	2 180
Haricot sec	70,0	72,0	74,0
Arachide coque	35,8	34,0	34,0

Source : Ministère de l' Agriculture

Commentaire: Une légère augmentation de la production est constatée durant les trois dernières années. La riziculture occupe toujours la première place au sein des exploitations agricoles. 85% des exploitations agricoles pratiquent la riziculture sous différentes formes¹¹.

c- Potentiel de produits exploitables en agriculture bio

Il convient de rappeler ici que la production de produits biologiques à Madagascar est destinée à l'exportation. Certes, Madagascar dispose d'un potentiel considérable de produits agricoles. L'étude pour la détermination des produits pouvant faire l'objet d'une exploitation économiquement intéressante est établie sur des critères basés sur les réalités géographiques, territoriales et conjoncturelles du pays, les besoins de la consommation des pays importateurs et l'état de la concurrence au niveau de l'offre.

Encadré n°7 : Forme de commercialisation

Tous les produits biologiques ou transformés issus de l'agriculture biologique de Madagascar sont destinés exclusivement à l'exportation.

La production en Agriculture biologique est flexible, en effet, tous ces produits peuvent être convertis en Biologique. Les produits en qualité Bio peuvent être vendus sur le marché conventionnel, ce qui n'est pas le cas pour les produits non Bio.

L'Agriculture biologique ouvre à d'autres produits nouveaux, parfois originaux pour d'autres formes d'application telles que l'aromathérapie, l'herboristerie, la phytothérapie et autres filières à identifier.

Ainsi, en tenant compte de différents paramètres : production, rentabilité, besoins du marché, le Tableau ci-après donne une proposition de liste de produits exploitables en Agriculture biologique à Madagascar; cette liste n'est pas exhaustive, elle est donnée à titre d'exemple.

¹¹ Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2000-2015 - nov 1999

Tableau n°9 : Tableau synthétique des produits potentiellement exploitables

Produits	Présentation	Zones de production privilégiées	Observations
FRUITS TROPICAUX			
Anacarde	Séchée	Ouest	EConv
Ananas	Déshydratée	Sur tout le territoire	NV
Fruit de la passion	Fruits frais ou pulpe	Sur tout le territoire	EBio
Hespéridés surtout sauvages	Zestes séchés ou pulpes	Littorale Est	NV
Jujube	Séchés	Sud, Ouest	NV
Mangue	Déshydratée	Ouest, Hauts-Plateaux	NV
Papaye	Déshydratée	Moyen ouest	NV
Physalis	Fruit frais, confiture	Hauts plateaux	EConv.
Tamarin	Pulpes, séchés	Sud	NV
LEGUMES			
Brèdes de toutes sortes	Sèches	Axe Est et Hauts plateaux	NV
Cornichons	En saumure	Hauts plateaux	NV
Haricot vert	En saumure	Hauts plateaux	NV
CEREALES			
Haricot	Séchés	Moyen Ouest jusqu'à Morondava	NV
Pois de cap	Séchés	Sud	NV
Riz	Qualité export (riz irrigué et pluvial)	Sur tout le territoire	NV
EPICES			
Cannelle	Extraits, Ecorce	Littorale Est - Nord	EBio
Gingembre, curcuma	Séchés, extraits	Beforona, Antongobato, Anivorano	EBio
Girofle clou, griffe et feuille	Séché, extraits	Littorale Est	EBio
Piment	Séchés, extraits	Hauts plateaux et axe Est	EBio
Poivre vert ou noir	Saumure, Baies séchés, extraits	Côte Est, Nord	EBio
Vanille	Gousses, Extraits	Grand Nord, Nord Est	EBio
PLANTES MEDICINALES et PLANTES A PARFUMS			
Géranium, Ylang ylang, Basilic, Lemon grass, Ravintsara, Niaouli, Vétiver,...	Séchées, Extraits	Sur tout le territoire	Ebio et NV
Plantes endémiques cultivées ou issues de la biodiversité.	Séchées ou extraits	Sur tout le territoire	Ebio et NV
Thé	Séchés et conditionnés	Hauts plateaux	NV
OLEAGINEUX			
Arachide	Coque, graines, huile	Moyen ouest	NV
Palmiste	Huile, noix	Grand Nord (Sambava,...)	EBio et NV
Coprah	Huile	Grand Nord (Sambava,...)	EBio
Foraha	Huile vierge, Noix	Est et Nord Ouest	EBio et NV
PRODUIT ANIMAL			
Anguille	Filet séché	Est et Nord	NV
Cire d'abeille	Compactée	Sur tout le territoire	NV
Crevette sauvage	Nature ou séchée	Ouest	NV
Miel	Nature	Sur tout le territoire	NV

Produits	Présentation	Zones de production privilégiées	Observations
Soie	Coton graine	Hauts plateaux	NV
AUTRES			
Cacao	-	Grand Nord (Ambanja,...)	EBio
Café	-	Est	EBio
Rhum de canne	-	Nord et Est	NV
Sucre de canne	-	Nord et Est	EBio
MATIERES PREMIERES DIVERSES			
Raphia	-	Régions littorales	NV
Sisal	-	Sud	NV

Abréviations :

- NV** : Nouveautés
EBio : Déjà Exploité en Biologique
Econv : Déjà Exploité en Conventionnel

Commentaires:

Les pays issus des continents ayant des conditions climatiques apparentées à celle de Madagascar approvisionnent le marché sur certains types de produits en qualité conventionnelle et peuvent acquérir une part du marché en Bio.

Ces pays sont, pour le continent asiatique, notamment la Chine, l'Indonésie et l'Inde. Pour le continent africain, l'Afrique du sud, le Zimbabwe, et le Kenya.

Le potentiel de ces pays doit être pris en considération.

Madagascar dispose de ressources naturelles considérables issues de la biodiversité. La certification biologique de ces ressources placerait naturellement le pays dans une position privilégiée dans le secteur des plantes aromatiques et médicinales, pour répondre aux besoins du marché.

D'autre part, Madagascar est très connu par la qualité de ses épices et compte parmi les plus gros exportateurs des produits comme le girofle, la vanille, le poivre sur le marché des produits conventionnels. Cette notoriété sur le marché des produits conventionnels peut être mise à profit pour occuper une place de choix sur le marché des produits biologiques. La pratique culturelle traditionnelle de ces produits permet l'obtention immédiate de la certification.

Ces spécialités sont favorisées par la main d'œuvre bon marché. Un effort soutenu dans ces différents secteurs permet de gagner en efficacité, de réduire les prix et d'améliorer les conditions de vie de la population pour atténuer la pauvreté en milieu rural.

Outre les denrées traditionnellement consommées en qualité conventionnelle et qui peuvent être produites en Agriculture biologique, le marché est demandeur sur des produits nouveaux ou originaux qui n'ont pas fait l'objet de consommation habituelle

Exemple : les feuilles et écorces séchées d'oranger sauvage.

C3- REMUNERATION DE LA PRODUCTION

Des transformateurs et exportateurs ont conclu des contrats avec des paysans puisque de nombreux produits sont fabriqués de façon traditionnelle.

Dans l'ensemble du territoire malagasy, on compte environ 1 000 familles paysannes qui sont impliquées dans la production des produits bio. Ces paysans gagnent 15 à 100% en plus des prix traditionnels, selon les produits.

Un opérateur par exemple achète chez un paysan des écorces de cannelle bio à 35% de plus que le prix traditionnel.

Un paysan propriétaire d'un champ de canne à sucre reçoit une prime d'au moins 15% pour son produit certifié de la part de l'exportateur.

C4- MONDIALISATION ET IMPACTS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

a- La Mondialisation

Il s'agit de situer le rôle de la production en Agriculture biologique à Madagascar dans les effets multiples de la mondialisation. Ces effets sont caractérisés par l'intensification de la concurrence, la considération des facteurs relationnel, financier et coût.

- L'intensification de la concurrence

Pour lutter contre cette situation de concurrence, les attitudes suivantes doivent être prises:

Innovation:

il est incontestable que l'Agriculture biologique est une nouvelle conception de l'Agriculture à Madagascar mais au-delà de cette considération, l'agriculture biologique à Madagascar conduit à identifier des nouveaux produits, transformés ou non, parfois originaux et qui peuvent intéresser le marché extérieur.

Assurance de la qualité:

La qualité de l'alimentation constitue sans nul doute le but recherché de l'Agriculture biologique. Il est indéniable que les produits issus de ce système cultural possèdent une qualité gustative remarquable, appréciée par les consommateurs (cas du poulet de chair / poulet de ferme). L'obtention d'un certificat donne une crédibilité aux produits et facilite son introduction sur le marché.

Rapidité d'exécution : à tous les niveaux, le facteur temps joue un rôle important dans la compétitivité déterminée par les nouvelles données économiques de la mondialisation. La présence effective d'un organisme de contrôle à Madagascar assure une réponse rapide à toute demande de certification émanant des opérateurs malgaches. Ceci constitue une faveur particulière pour la production biologique à Madagascar.

La production en Agriculture biologique est lente, les nouvelles technologies de compostage expérimentées et livrées à Madagascar par l'intermédiaire des partenaires commerciaux étrangers ont permis de résoudre en partie ce problème.

- Facteur relationnel

Les opérateurs en produits biologiques ont des relations plus rapprochées avec leurs clients à l'étranger, ces relations aboutissent même parfois à des accords de partenariat pour améliorer et accélérer la production d'une part et assurer la promotion commerciale des produits par l'existence d'une structure de proximité de commercialisation d'autre part, par rapport au marché.

Ce comportement est dicté par des besoins croisés d'approvisionnement/vente dans un but commun : élargir les champs d'action pour réagir efficacement contre la concurrence.

Ces alliances stratégiques internationales expliquent sans doute le développement rapide de l'Agriculture biologique à Madagascar.

- Facteur financier

L'ouverture des frontières par effet de la mondialisation favorise les investissements et les flux de capitaux. Madagascar, ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour la valorisation de ses innombrables ressources naturelles. Tout comme ses concurrents qui se trouvent dans le même cas, le pays cherche à attirer les investisseurs étrangers par l'identification de secteur rentable et porteur sur le marché.

Les investisseurs s'intéressent tout particulièrement au secteur qui se tourne vers l'exportation.

L'Agriculture biologique réunit toutes les conditions pour être éligible.

- Facteur coût

Eu égard à la concurrence, la mondialisation donne plus de chance aux produits bon marché. Le coût de production en Agriculture biologique est assez onéreux à cause de la certification, mais les produits biologiques sont installés dans un marché spécifique qui reconnaît et accepte de payer la valeur de la qualité garantie authentique.

b- Les Impacts

Les impacts sont multiples, les plus notoires sont :

Impacts économiques

L'Agriculture biologique ouvre à de nouveaux marchés, valorisent les produits traditionnels, développent la créativité pour la recherche de nouveaux produits, attirent de nouveaux investissements

Impacts sociaux

L'agriculture biologique est beaucoup plus rémunérateur pour le milieu rural et contribue ainsi à la lutte contre la pauvreté. Cette augmentation de revenu est la conséquence de deux faits principaux :

a- Les règles en agriculture biologique obligent d'une manière indirecte le rapprochement entre les opérations de production et les opérations de commercialisation et éliminent de ce fait les intermédiaires parasites. Les opérateurs sont dans l'obligation d'acheter exclusivement chez les paysans qui disposent de produits certifiés. Pour assurer leur approvisionnement, ils doivent motiver les paysans et payer les produits à leur juste valeur, il s'établit naturellement une relation équitable et pérenne au profit des deux partis.

b- La valeur plus importante des produits cultivés selon les règles de l'Agriculture biologique.

Impacts environnementaux

Trouvant plus de profit de la terre et de la biodiversité qui l'entoure, le milieu rural veille à ses ressources et protège l'environnement.

En effet, l'Agriculture biologique, dans ses règles, interdit formellement la pratique de la culture sur brûlis ou "Tavy" et incite à la conservation du sol. L'application des règles favorise l'identification de nouvelles opportunités pour le paysannat par la forme d'une gestion concertée de la biodiversité en partenariat avec les opérateurs aussi bien locaux qu'extérieurs qui recherchent constamment des nouveaux produits biologiques.

D1- Agriculture traditionnelle

Des facteurs multiples cependant constituent des facteurs limitants ou même bloquants pour la production intensive. Les produits traditionnels d'exportations connaissent une baisse depuis des années à cause des défaillances de l'outil de production et du système d'exportation non incitatif.

Le tableau suivant résume les facteurs défavorables à la production malagasy en général:

Tableau n°10: Les facteurs défavorables à l'agriculture malagasy

Climatique, pédologie et géographique

Relief souvent accidenté : mécanisation difficile
Accidents climatiques, insécurités de tout genre
Madagascar est éloigné des pays importateurs

Infrastructure

Insuffisance et mauvais état de l'infrastructure
Coût fret aérien non compétitif

- irrégularité acheminement (vol, bateau)
- infrastructure insuffisante et obsolète
- Les produits de conditionnement sont très limités à Madagascar
- L'acheminement des produits à l'exportation est parmi le plus onéreux

Social

- Méthode archaïque de la production par manque de moyens : productivité faible, retard de la production, travail harassant
- Structure de la production agricole le plus souvent assurée par le paysannat, ne disposant pas de structures et de moyens techniques permettant la conservation des produits frais. En outre, les procédés de conservation des produits biologiques sont rigoureusement réglementés.

Institutionnel

- Difficulté d'accès à la propriété foncière pour les producteurs : les véritables cultivateurs ne disposent pas de terre, système de métayage.
- manque de référence au niveau mondial

D2- Obstacles propre à l'Agriculture biologique

Le tableau suivant résume les principaux facteurs défavorables influant le secteur de l'Agriculture biologique à Madagascar.

Tableau n°11: Les facteurs défavorables propre à l'agriculture biologique

- inexistence de réglementation nationale occasionnant lenteur des échanges.
- désintéressement de l'Etat pour le secteur
- coût prohibitif de la certification
- Importation intensive d'engrais et de pesticides chimiques
- Informations très insuffisantes sur les principes et les procédures réglementaires
- Manque d'encadrement dans le milieu rural
- Pratique traditionnelle du tavy
- Méconnaissance des richesses
- Manque de structure socio-organisationnelle

Le secteur de l'agriculture biologique a quitté les petites niches du marché pour s'organiser de plus en plus de façon professionnelle. Ce secteur constitue pour Madagascar un moyen de développement durable et engendre des impacts positifs au niveau économique, social et environnemental face aux effets multiples de la mondialisation.

Malgré les atouts certains que le secteur de l'agriculture biologique peut apporter, toutes les actions doivent se faire suivant une approche participative de tous les acteurs de développement à tous les niveaux de leur responsabilité respective : paysans qui produisent les matières, opérateurs qui transforment et exportent, Etat qui coordonne et facilite les opérations des Entreprises favorables à l'environnement et même les importateurs étrangers qui veulent pérenniser leur activité.

La mondialisation oblige à un changement de comportement, l'intégration de ces actions pour le maximum de profits. L'agriculture biologique n'engendre que des impacts positifs.

Des actions prioritaires doivent être menées pour promouvoir l'Agriculture biologique à Madagascar avec le groupement national PROMABIO.

1- INFORMER / CONSCIENTISER

Une campagne d'information et de conscientisation doit être menée à tous les niveaux : Pouvoirs publics, Opérateurs, Paysans, Milieux universitaires, Organismes d'appui technique et financier sur l'intérêt de l'Agriculture biologique et la réglementation.

2- FINALISER LA REGLEMENTATION NATIONALE

La réglementation nationale est très importante pour avoir une assise sur le plan commercial. Elle permet de référencer la production, de faciliter l'introduction des produits sur le marché, de réduire le coût des transactions des produits et d'élargir les champs d'actions au niveau mondial.

Elle régleme l'utilisation des labels bio sur le marché local et limite de ce fait l'utilisation abusive du label bio qui risque de porter préjudice à la crédibilité de la production biologique malagasy.

3- APPUI A LA CERTIFICATION

Comme il a été mentionné, le coût de la certification est un facteur limitant pour le développement de l'Agriculture biologique à Madagascar. Un appui transitoire devrait être étudié pour un accès plus conséquent dans le domaine.

4- APPUI SOCIO-ORGANISATIONNEL

Le milieu rural constitue une plate-forme idéale dans la production biologique. Différentes structures doivent être mises en place : groupement des paysans, sécurisation foncière, certification collective, micro-crédit, ... pour l'effectivité de la production.

5- PROMOTION et COMMERCIALISATION

La participation aux foires et manifestations internationales sur les produits biologiques (*exemple*: Biofach,...) favorise les contacts, permet d'identifier les besoins du marché et de présenter les produits et le potentiel d'une manière plus efficace.

6- FORMATION TECHNIQUE

La formation technique se situe surtout au niveau de l'optimisation de la production par les méthodes de compostage, la lutte contre les maladies, la protection des sols suivant les principes autorisés en Agriculture biologique.

Liste des Tableaux

- Tableau n°1 : *Les éléments du coût de la certification*
Tableau n°2 : *Evolution de la superficie contrôlée biologique en Europe entre 1998 et 1999*
Tableau n°3 : *Les produits biologiques sur le marché mondial actuel*
Tableau n°4 : *Produits biologiques exportés*
Tableau n°5 : *Exemple de prix indicatif des produits conventionnels et biologiques malagasy*
Tableau n°6 : *Les facteurs favorables à l'agriculture malagasy*
Tableau n°7 : *Les facteurs favorables propre à l'agriculture biologique malagasy*
Tableau n°8 : *Production des principaux produits agricoles de Madagascar*
Tableau n°9 : *Tableau synthétique des produits potentiellement exploitables*
Tableau n°10 : *Les facteurs défavorables à l'agriculture malagasy*
Tableau n°11 : *Les facteurs défavorables propre à l'agriculture biologique*

Liste des encadrés

- Encadré n°1 : *Produit naturel et produit biologique*
Encadré n°2 : *Structure de Certification biologique Américain*
Encadré n°3 : *Processus actuel d'obtention de la certification à Madagascar*
Encadré n°4 : *Qualité et Norme*
Encadré n°5 : *CIRCUIT DE TRANSACTION DES PRODUITS CONVENTIONNELS*
Encadré n°6 : *CIRCUIT D'EXPLOITATION DES PRODUITS BIO*
Encadré n°7 : *Forme de commercialisation*

Bibliographie

- Une approche macroscopique de la globalisation des marchés de produits - Eric MILLOT, 1998
- Etude préliminaire sur le Commerce et l'environnement à Madagascar - Randrianarivelo B./CNUCED, 1997
- L'Ile Rouge, l'Ile verte - Quel avenir pour l'Agriculture et le paysage malgache? - Ulrich Helberg, 1998
- Commerce, Environnement et développement durable. Questions d'intérêt pour les pays les moins avancés- Valérie Normand, CNUCED, 1998
- Exporting Organic Products - PROTRADE, 1997
- Cahier des charges cadre de l'Agriculture Biologique - IFOAM, 1989
- International organic Market Study - Carl Haest, 1995
- Opportunités et obstacles pour les produits d'exportation- Secrétariat CNUCED, 1998
- Etude diagnostic des acteurs opérant en Agriculture Biologique à Madagascar, Rahanjavelo V., Hoareau M., 1998
- Etude préliminaire sur le Commerce et l'environnement à Madagascar - Randrianarivelo B. - 1997
- Official Trade journal of Biofach 2000- OKOTEST, february 2000
- Formation continue sur l'Agriculture Biologique - Randriamiharisoa - ESS Agro 1995
- Marchés Tropicaux Hors série n°6886 - Spécial Madagascar - octobre 1999.
- Revue SPORE n°85 - février 2000 "Agriculture biologique:Retour vers le futur?" (page 1 et 2)

ANNEXES

ANNEXE 1 (source: OKOWELT 1998)

LISTE DES GROUPES DE PRODUITS BIOLOGIQUES PRESENTES SUR LE MARCHE MONDIAL

Les groupes de produits concernés lors de la foire internationale Biofach

Produits alimentaires: Pain, pâtisseries, additifs, pâtes à tartiner, miel et produits de la ruche, produits de boucherie et charcuterie, Céréales, huiles et graines, légumes secs, huile de table, produits laitiers et à base de soja, herbes, condiments, épices, arômes, fruits et légumes, fruits secs, confiserie, Produits diététiques, Poisson, fruits de mer, œufs, sucre, sucre de canne, alimentation pour animaux.

Boissons: Thé, Café, Jus de fruits, boissons rafraîchissantes, Eau minérale, Bière, Vin, mousseux, spiritueux.

Produits ménagers:, lessives, produits d'entretien: fours, robots ménagers (moulins), Ustensiles de cuisine, casseroles, vaisselle, couverts, lessives, produits d'entretien, filtres à eau et à air

Cosmétiques, soins corporels: soins et hygiène du bébé, soins et hygiène corporels, soins capillaires, ustensiles de bain et de massage, brosses à cheveux et peignes, cosmétiques et maquillage, parfum, aromathérapie, huiles essentielles, appareils de mise en forme et de gymnastique

Produits thérapeutiques: médicaments en vente libre, produits thérapeutiques naturels

Papeterie, Produits d'écriture et de dessin

Jouets et jeux, bijoux, cadeaux, musique artisanat, pierres précieuses: jouets en bois et en tissu, jeux de société, bijoux et pierres précieuses, artisanat, instrument de musique, musique de méditation et de détente, bougies et luminaires

Laine, textiles, habillement: laine et soie, tissus, fils à coudre et fibres, vêtements, bonneterie, sous vêtements, linge de corps, accessoires de mode, boutons

Chaussures et objets en cuir: chaussures pour enfants et adultes, cuir, vêtements en cuir, sacs en cuir

Meubles, habitat, décoration: meubles de séjour, chambres à coucher et matelas, meubles de bureau et de cuisine, meubles pour enfants, meubles de jardin, lits, literie, revêtement de sol, décoration intérieure, peintures et laques

Jardin, agriculture, animaux: lutte contre les parasites et protection des végétaux

ANNEXE 2 (source: OKOWELT 1998)

EVOLUTION NOMBRE DES PARTICIPANTS ET VISITEURS A LA FOIRE BIOFACH Allemagne

Année	Nombre d'exposants	Nombre visiteurs
1990	197	2 500
1991	409	5 700
1992	509	6 300
1993	624	8 750
1994	835	11 500
1995	1 131	16 300
1996	1105	18 100
1997	1 506	22 000
1998	1 280	20 500
1999	1 276	21 750

Informations:

Surface d'exposition de la foire BIOFACH : 40 000 m²

Participants: 53 pays (1999)

Répartition par branche:

Alimentation biologique = 748 (59 %)

Produits naturels = 519 (41%) constitués par les textiles et l'habillement, les cosmétiques et les produits de soin, les prestataires de services, l'ameublement et les produits d'entretien ménager.

Remarque

Ce tableau donne l'intérêt croissant qu'accordent les consommateurs à l'AB en Europe.

ANNEXE 3 (Source: SOL (Stiftung Ökologie&Landbau))

Indique l'évolution des superficies contrôlées en Agriculture Biologique

EVOLUTION DE LA SUPERFICIE CONTROLEES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN EUROPE en 1998 et 1999

Pays	superficie en 1998 - (Ha)	superficie en 1998 - (Ha)	Augmentation 1998-1999
Belgique	6 418	11 350	+76,8%
Danemark	64 329	160 369	+149,5 %
Allemagne	351 062	416 318	+18,6%
Finlande	125 550	133 000	+5,4%
France	120 241	234 800	+95,3%
Grèce	6 000	14 628	+143,8%
Grande Bretagne	54 270	291 538	+437,2%
Irlande	23 591	28 704	+21,7%
Islande	119	2 500	+2000,8%
Italie	550 000	788 070	+43,3%
Liechtenstein	630	620	-1,6%
Luxembourg	625	742	+18,7%
Pays Bas	17 500	22 120	+26,4 %
Norvège	11 769	15 581	+32,4%
Australie	345 375	345 375	+0%
Portugal	11 584	29 533	+154,9%
Suède	118 175	127 000	+7,5%
Suisse	71 790	79 142	+10,2%
Espagne	152 105	269 465	+77,2%
TOTAL:	2 031 760 Ha	2 970 155 Ha	+46,2%

ANNEXE 4 (Source *ECOCERT*)**Exportation malagasy en produits biologiques et en produits issus de l'AB
Année 1997**

PRODUITS	QUANTITES (KG)
Fruits de la passion	640
Physalis	558
Pommes	14 810
Litchis	1600
Vanille en gousse	8 696,91
Vanille moulue	77,44
Huiles essentielles	654 kg
Huile de coprah	15 200
Huile de palme	145 920
Poivre vert	12 013,50
Poivre noir	8 386
Baies roses	486
Sucre de canne	465 690
TOTAL	879 500,845
EXPORT 1998 MADAGASCAR/PRODUITS	
PRODUITS	QUANTITES (KG)
Sucre de canne	435 634
Cacao	402 196
Huiles de palme, de coprah, de forah	237 225
Café	120 873
Fruits transformés	66 443,70
Pommes	13 104
Vanille	9 606,49
Poivre noir	9149
Fruits et légumes frais	6362,6
Huiles essentielles	17 372,95
Extrait de vanille	140
Poivre vert en saumure	578
Baies roses	477
Gingembre	400
Noix de muscade	250
TOTAL	1 307 798,24

**LES EXPORTATIONS DE PRODUITS
BIOLOGIQUES DE MADAGASCAR EN
1999**

PRODUITS	Quantité en kg
Cacao	967 808,00
Sucre	908 788,00
Huile de palme	323 460,00
Café robusta	210 046,00
Fruits transformés	46 901,55
Poivre noir	12 498,00
Vanille	8 640,27
Cannelle	7 692,00
Café arabica	7 551,00
Poivre vert en saumure	4 420,00
Curcuma	2 025,00
Clous de girofle	1 644,00
Piment	1 433,00
Baie rose déshydratée	588,00
Noix de muscade	564,00
Extrait de vanille	350,00
Huile vierge de <i>Inophyllum callophyllum</i>	100,00
Macis	28,00
Huiles essentielles	6 648,7
TOTAL	2 511 185,52

PRESENTATION DE L'ORGANISME DE CERTIFICATION ECOCERT

ECOCERT, Société privée de certification, assure un service auprès de producteurs, d'entreprises de la filière, d'organismes gestionnaires de marques de l'Agriculture Biologique.

Dans le cadre de la certification de produits issus de l'AB, le Service de ECOCERT a pour vocation de certifier la QUALITE énoncée d'un produit, destinée à satisfaire les besoins d'acteurs de la filière de l'AB et des consommateurs.

Pour cela, ECOCERT devra exceller dans l'atteinte de trois objectifs essentiels:

- L'indépendance
- La compétence
- L'efficacité

Elle a son siège en France.

ECOCERT INTERNATIONAL

75, Voie du Toec

F-31076 TOULOUSE CEDEX

Tél: 33 61 15 03 97 - Fax: 33 61 31 08 01

HISTORIQUE

Issue de l'A.C.A.B. (Association des Conseillers en Agriculture Biologique, 1978), ECOCERT est née en 1991 lors de la séparation des parties contrôle et conseil.

L'A.C.A.B. développe la partie conseil, en gardant une forme associative, tandis qu'ECOCERT prend en charge le contrôle et la certification et choisit de devenir une entreprise privée (SARL).

Dès 1992, ECOCERT obtient l'agrément du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, et celui du Ministère de l'Economie et des Finances.

En 1996, ECOCERT est accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) au titre de la norme EN 45011 (ou ISO65).

En 1992, ECOCERT Belgique voit le jour, suivi de ECOCERT Allemagne en 1995 et de ECOCERT Portugal.

Pendant cette période plusieurs bureaux dépendants d'ECOCERT International sont créés à MADAGASCAR, en TURQUIE, au MAROC, au BURKINA ...

LE FONCTIONNEMENT

L'engagement en agriculture biologique de la part des agriculteurs et des entreprises est volontaire. Il conduit à un devoir réciproque.

ECOCERT, en tant qu'organisme de certification s'engage à:

- vérifier le respect des cahiers des charges, par une visite annuelle annoncée et des visites inopinées possibles à tout moment, pour contrôler les installations, parcelles, bâtiments, méthodes de fabrication, ingrédients, comptabilité, emballage, transport, etc.
- délivrer, si ces normes sont respectées, une licence attribuée annuellement à l'opérateur, elle atteste de son engagement auprès d'un organisme de contrôle,
- délivrer après contrôle un certificat qui établit pour chaque produit sa conformité au mode de production biologique. La validité de ce certificat varie de 12 à 18 mois.

Société privée, nous sommes indépendants de toute structure commerciale ou syndicale. Le comité de certification, composé de professionnels et consommateurs (autres que des salariés ou associés) surveille l'application de la réglementation, en toute impartialité.

LES CHIFFRES-CLES

L'ensemble des sociétés ECOCERT, c'est : une implantation dans 6 pays européens et une présence dans 50 pays du monde, plus de 15 000 agriculteurs et plus de 5000 entreprises, 60 000 produits certifiés (nombre moyen de produits par opérateur nombre d'opérateurs), une équipe de plus de 100 ingénieurs et techniciens, la capacité de détecter plus de 450 points de non conformité répertoriés et définis, une croissance de 20% par an.

PRECISIONS SUR LE BUREAU DE MADAGASCAR :

Le bureau de représentation d'ECOCERT à Madagascar tient office de relais pour la zone Océan Indien et Afrique de l'Est en matière de contrôle des produits de l'agriculture biologique. Les auditeurs malgaches interviennent aux Comores, Seychelles, Maurice, Mayotte, Zambie, Zimbabwe, Rwanda et Burundi et selon la politique du groupe ECOCERT, contribuent à la formation de nouveaux inspecteurs dans ces pays.

ECOCERT est accrédité par l'arrêté ministériel N°2429/93 comme organisme de contrôle et de certification opérant à Madagascar. En l'absence d'un règlement national, les contrôles sont entrepris sur la base de la réglementation européenne N°2092/91 modifiée concernant le mode de production biologique.

Adresse :

ECOCERT Bureau Madagascar
Lot VD 13 bis - Amparibe
101 Antananarivo
Tel/Fax : +26120 2265629
e-mail : ecocert@dts.mg

ANNEXE 6

PRESENTATION DU GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES OPERATEURS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE A MADAGASCAR (PROMABIO)

Le Groupement Professionnel des Opérateurs en Agriculture Biologique de Madagascar (PROMABIO), crée en 1993 à l'initiative de quatre opérateurs opérant en Agriculture biologique a pour mission la défense de la profession et la promotion des produits biologiques malagasy sur le marché international.

L'Assemblée Générale a adopté un programme commun pour la promotion de ce secteur à savoir :

- contribution à la mise en place d'une antenne d'un organisme de certification localement pour alléger le coût de la certification
- initiation et suivi de la sortie de la réglementation nationale malagasy
- l'organisation à la participation de ses membres aux diverses manifestations internationales
- l'information/formation pour les membres en partenariat avec divers les organismes d'appuis techniques et financiers.

LISTE DES ADHERENTS AU PROMABIO(JANVIER 2000)

AGRICO

Produits : Fruits - Huiles essentielles

M. Romuald RAKOTONDRAZAKA, Directeur Général
Rue Indira Gandhi, Tsaralalana B.P:1153 Antananarivo 101
Tél: (261 20) 22 324 99 Fax: (261 20) 22 269 21
E-mail : agrico@dts.mg

SAVONNERIE TROPICALE

Produits : Huile de palme biologique, Huile de palmiste biologique, Litchis biologique, Vanille biologique

M. RAMAROSON
B.P 488 Boulevard Joffre Toamasina 501
Tél: (261 20) 53 334 28 / (261 30)55 850 40
Fax: (261 20) 53 327 51
e mail : savtrop@dts.mg

BIOMAD S.A

Produits : Cannelle en tuyau, grosses et moyennes brisures

M. Elie RABIBISOA, Directeur Général
Villa Juto lot AOO60A Parcelle 11/51 Ankirihiry Tamatave 501
Tél: (261 20) 53 337 77
Fax: (261 20) 53 333 88
Tana Tél: (261 20) 22 360 22
e-mail : Biottmm@dts.mg

Ets RANJANORO

Produits : Vanille, Huiles essentielles

M. Jeannot RANJANORO, Directeur Général
BP.39 Antalaha
Tél: (261 20) 88 811 70 Fax: (261 20) 88 811 80
Tanà tél : 22 464 46 / 033 11 081 71
e-mail : ranjanoro@simicro.mg

EXPAM / HOMEOPHARMA

Produits : Huiles essentielles, Produits Phyto-Aromatherapie
M. Jean Claude RATSIMIVONY, Directeur Général
Lot II M 80 Antsakaviro BP 8530 Antananarivo 101
Tél: (261 20) 22 269 34 / 22 324 10 - Fax: (261 20) 22 613 17
E-mail : homeo@dts.mg

PROBIOMAD

Produits : Sucre de canne, Epices, Fruits exotiques (séchés, conserves, jus)
Mme LECACHEUR, Directeur Général
B.P: 503 Toamasina 501
Tél: (261 20) 53 324 61
Fax: (261 20) 53 337 57
Mobile : 033 11 011 26
E-mail: Probiomd@dts.mg

CENFRITA

Produits : Ramboutans- Piments oiseaux- Ananas-Litchis
M. Eric INTSOUROU, Directeur Général
30 rue Patrice Lumumba - BP 8493 Antananarivo101
Tél: (261 20) 22 641 10 / 53 337 66
Fax: (261 20) 53 312 33

MILLOT

Produits : Epices- Huiles essentielles
M. Jean François FERRAT, Directeur Général
B.P. 1639- Antananarivo 101
Tél: (261 20) 22 329 80 Fax: (261 20) 22 641 95
E-mail : Sdaap@dts.mg

PABIOM

Produits : Vanille, Clou de girofle, Cannelle, Ylang-ylang
M. Alexis RABEMANANJARA, Directeur Gérant
B.P : 110 - Antalaha 206
Tél : 00 871 76 137 8053 - Fax: 00 871 76 137 8054
e-mail : pabiom@les-raisting.de

PHAEL FLOR

Produits : Huiles essentielles, Extraits, Concrètes, Epices
M. Rolland RAMBOATIANA, Directeur Général
180, route circulaire Ankorahotra
B.P. 3366- Antananarivo 101
Tél:(261 20) 22 276 03 Fax: (261 20) 22 259 14
E-mail : phaeflor@dts.mg

SATRANA

Produits : Sucre-Rhum
M.J. Norbert TSIVIMBININA, Directeur Gérant
B.P. 47 Toamasina 501
Tél: (261 20) 53 337 25 : (261 30) 55 855 87
Fax: (261 20) 53 337 25

SOAVOANIO

Produits : Tous les produits issus du cocotier (noix , huile, tourteau, cœur de coco), Vanille
M. Claude ANDREAS, Directeur Général
B.P. 96 Sambava 208 Tél: (261 20) 88 920 57/88 921 73
Tél/Fax: (261 20) 88 920 87 / 88 921 73

Antananarivo: logt 701 Ampefiloha
Tél: (261 20) 22 322 79
Fax: (261 20) 22 322 78
e-mail : s.voanio@dts.mg

S.P.P.M

Produits : Huiles essentielles, Epices
M.Riaz BARDAY, Directeur Général
B.P : 56 Nosy-Be 207
Tél: (261 20) 86 612 05
Fax: (261 20) 86 611 25
Tana Tél: (261 20) 22 468 31 / 761 14
Fax: (261 20) 22 468 32/ 22 460 29
E-mail : sicob@dts.mg

BIOSAVE

Produits : Extraits végétaux, Plantes médicinales
M. Olivier BEHRA, Directeur Général
Villa Anjarasoa lot IBG 24 Isoraka Antananarivo
Tél: (261 20) 295 03/22 326 30
Fax: (261 20) 295 19
E-mail: biosave@simicro.mg